



*Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et
des Personnes Détenues, « APRODH »*

RAPPORT DE JUIN 2022

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACAT	: Association Chrétienne pour l'Abolition de la Torture
APRODH	: Association pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues
CDS	: Centre de Santé
CICR	: Comité International de la Croix Rouge
CMCL	: Centre des Mineurs en Conflits avec la Loi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
DPAE	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
ECOFO	: Ecole Fondamentale
EUSEBU	: Eglise de l'Unité du Saint Esprit au Burundi
FBU	: Franc Burundais
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
L.CO	; Lycée Communal
NI	: Non Identifié
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
RDC	: République Démocratique du Congo
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VSBG	: Violence Sexuelle et Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

Le présent rapport évoque et met en quarantaine les différentes violations des droits humains commises dans différentes localités du Burundi au cours du mois de juin 2022. Nous ne prétendons pas mettre en évidence tous les cas d'atteinte aux droits humains commis au cours de ce mois car certains ont surement échappé à l'attention de nos observateurs des droits humains.

- En premier lieu, notre rapport procède par une analyse contextuelle de la situation sécuritaire, politique, judiciaire et sociale. Une telle approche nous permet de faire une bonne appréciation de la situation des droits humains dans notre pays.

- Au niveau sécuritaire, les principaux facteurs de perturbation de la paix et de la tranquillité de la population ont été essentiellement liés à :
 - Des entrainements paramilitaires effectués dans plusieurs provinces du pays à l'endroit des membres de
 - la milice Imbonerakure,
 - Des intimidations envers les déplacés du site Ryanyoni commune Giheta, province Gitega,
 - Des attaques à mains armées perpétrées par des personnes non identifiées au cours desquelles plusieurs personnes sont blessées notamment en provinces Bururi, Rutana, Bubanza et Karuzi,
 - Un accident de roulage en commune Mabanda, province Makamba,
 - Une manifestation des ouvriers en commune et province Bubanza

- Le domaine politique a surtout été caractérisé par des actes d'intolérance à l'endroit du parti CNL en commune Giharo, province Rutana.

- Dans le domaine judiciaire, notre rapport fait état :
 - Des cas d'arrestations arbitraires suivis de détentions illégales,
 - Des cas de personnes enlevées et/ou portées disparues,
 - Des personnes condamnées dans des jugements de flagrance en provinces Kayanza, Ngozi et Gitega.

- Au niveau social, notre rapport parle :
 - De la gestion du Covid-19 dans notre pays.
 - Des cas de fraude des denrées de première nécessité par des administratifs en province Rumonge.

- En second lieu, notre rapport réserve une attention particulière aux cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et de personnes blessées en faisant ressortir autant que possible les catégories d'auteurs.

- En troisième lieu, notre rapport traite des cas de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants infligés à des personnes intègres.

- En quatrième lieu, notre rapport se penche sur les cas de VSBG en général et ceux de viol en particulier.

- Cinquièmement, nous présentons la situation carcérale qui a prévalu tout au long du mois de juin 2022 avec une analyse critique sur les conditions de détention des prisonniers.

En conclusion, nous proposons quelques voies d'amélioration de la situation des droits de l'homme au Burundi.

II. DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL.

II.1. Du contexte sécuritaire

Les facteurs de détérioration de la situation sécuritaire mentionnés dans l'introduction sont détaillés dans cette section :

1- Des formations paramilitaires effectuées dans plusieurs provinces du pays à l'endroit des membres de la milice Imbonerakure

Depuis le 15 mai 2022 jusqu'au 18 juin 2022, dans les provinces Karuzi, Makamba, Rumonge, Gitega, Kirundo et Cankuzo, des responsables du parti CNDD-FDD ont organisé des formations paramilitaires en faveur des membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, les formations les plus récentes ont été rapportées en province Karuzi et Makamba, respectivement en date 15 juin 2022 et du 18 juin 2022. En effet, en commune Buhiga, province Karuzi, ces formations ont eu lieu du 13 au 18 juin 2022, sur la colline Ramvya, au terrain communément appelé Kukibuga c'indege en faveur de 150 membres de la milice Imbonerakure, venus de toutes les communes de cette province. Ils bénéficiaient des formations toute la journée et même la nuit avec l'appui de leurs instructeurs dont un certain Muganwa qui est un démobilisé. Lors de ces formations, des chefs de colline Nyamugari, Kigoma, Ramvya et Buhinyuza assuraient la collecte des denrées alimentaires ménage par ménage.

- ✓ En province Makamba, sur la RN 3, au niveau de la route Mabanda-Makamba, trois groupes de 50 à 80 membres de la milice Imbonerakure pratiquaient du sport de masse et entonnaient des chansons de manifestation à l'honneur du parti CNDD-FDD ainsi que pour son patron Révérien Ndikuriyo, natif de cette localité. Leurs chants contenaient des mots de menace et qui incitent à la haine et la division ethnique et qui mettent en garde contre des opposants et ceux qui n'ont pas adhéré à leur parti.
- ✓ En province Kirundo, ces entraînements paramilitaires ont concerné plus de 350 membres de la milice Imbonerakure en provenance des 7 communes de cette province, en date du 29 mai 2022, au Lycée Kirundo, commune et province Kirundo. Le lancement des activités a été rehaussé par la présence du Secrétaire Général de ce parti, Révérien Ndikuriyo.
- ✓ En province Rumonge, ces entraînements paramilitaires des membres de la milice Imbonerakure venus de cette province ont été organisés en dates du 16 au 21 mai 2022, à l'intérieur du stade Vyizigiro de Mbuga, zone Kizuka de la commune Rumonge sous la supervision du secrétaire provincial du parti CNDD-FDD. Ils étaient nourris et logés à ce stade et les activités ont été clôturées en date du 21 mai 2022 par l'octroi des certificats de formation aux participants au centre de Rumonge, à un lieu communément appelé « Kugiporoti ».

En province Cankuzo, ces entraînements paramilitaires ont concerné environ 150 membres de la milice Imbonerakure venus de toutes les communes, depuis le matin du 23 mai 2022, au parc de la Ruvubu et dans les savanes proches de la commune Kigamba. Ils étaient supervisés par Révérien Ndugi, secrétaire provincial du parti CNDD-FDD. Ces Imbonerakure portaient des t-shirts, des tenues de sport et de gros bâtons.

2- Des intimidations envers les déplacés du site Ryanyoni commune Giheta, province Gitega

Le 8 juin 2022 sur la colline Murayi, zone Kabanga, commune Giheta, province Gitega, des déplacés du site Ryanyoni ont reçu l'ordre du chef de zone, Anatole Bizimana de quitter et de regagner leurs collines d'origine sans délai et sans conditions. Selon des sources sur place, ils ont été informés que cette localité servira pour la construction d'un site touristique de Gishora. Selon les mêmes sources, ce chef de zone a menacé ces déplacés que celui qui va s'y opposer va être arrêté. Précisons que, durant la semaine du 30 mai au 5 juin 2022, certaines questions ont été posées aux déplacés, les chefs de ménage surtout, de savoir si ces derniers veulent regagner ou pas leurs collines d'origine.

3- Des entraînements paramilitaires en commune Mutaho, province Gitega

Le 8 juin 2022 à l'aube, dans la commune Mutaho, province Gitega, des membres de la milice Imbonerakure de cette localité se sont rassemblés, au Lycée Bigera se trouvant dans cette commune, pour des entraînements paramilitaires afin d'apprendre à tirer, à démonter et monter les armes, sous la supervision du Secrétaire communal du parti CNDD-FDD, Anatole Mbazumutima. Selon des sources sur place, au cours de ces entraînements, ces jeunes entonnaient des chants d'intimidations contre des membres des partis politiques de l'opposition. Selon les mêmes sources, ces derniers ont été menacés que s'ils n'adhéraient pas au parti CNDD-FDD, ils ne pourraient plus avoir accès aux documents administratifs et que même leurs enfants seront chassés de l'école.

4- Deux hommes et une femme blessés en commune Rutovu, province Bururi

Le 12 juin 2022, vers 2 heures du matin, sur la colline Kajondi, commune Rutovu, province Bururi, des personnes non identifiées armées de machettes et de gourdins ont attaqué un ménage et ont blessé au niveau des jambes Pascal Niyonkuru, chef de ménage, sa femme Marie Josée Nimpagaritse au niveau du dos et un voisin prénommé Mélance venu au secours a été blessé au niveau des bras et de la tête. Selon des sources sur place, ces malfaiteurs avaient défoncé la porte avant de s'introduire dans la maison. Les policiers de l'antenne Kajondi sont arrivés sur les lieux quand ces malfaiteurs avaient déjà pris le large. Ces policiers ont indiqué que c'étaient des bandits qui tentaient de voler dans ce ménage. Les personnes blessées ont été transportées et alitées au CDS Kajondi.

5- Une personne blessée en commune et province Rutana

Le 13 juin 2022, vers 22 heures, au quartier Projet du chef-lieu de la commune et province Rutana, le prénommé Bosco, comptable de la DPAE Rutana a été tabassé et blessé par deux hommes non identifiés à l'aide des coups de bâton. Ils ont emporté son téléphone portable ainsi qu'une somme de 50.000 FBU. Selon des sources sur place, Bosco rentrait chez lui quand il a été attaqué, à environ 50 mètres de son domicile. Bosco a été conduit à l'hôpital militaire pour des soins médicaux.

6- Quatre personnes mortes dans un accident de roulage en commune Mabanda, province Makamba

Le 14 juin 2022, sur la route Mabanda - Mugina, colline Musenyi, zone Gitara, commune Mabanda, province Makamba, quatre personnes dont Anicet Siyokwibagira, conducteur de taxi-moto immatriculé FA 6315 et Philibert Ndayishimiye, chauffeur d'un véhicule de type probox immatriculé IA 3903, sont mortes à la suite d'un accident de roulage. Selon des sources sur place, ce véhicule roulait à toute allure en provenance de la République Unie de Tanzanie et s'est heurté à cette moto ; faisant deux morts sur place et quatre personnes blessées. Ces dernières ont été évacuées vers l'Hôpital Rusenyi où deux personnes ont succombé à leurs blessures. Le véhicule et la moto ont été endommagés. Signalons qu'au bord de ce véhicule, des produits frauduleux constitués de 110 pagnes de marque douanas, 1 sac de sucre, 1 sac d'engrais du type yara bera et des produits utilisés pour la plantation des légumes ont été saisis par des policiers du commissariat communal de police de Mabanda.

7- Une femme blessée en commune et province Bubanza

Dans la nuit du 15 juin 2022, sur la colline Gatura, zone Mitakataka, commune et province Bubanza, la Fabiola Niyimpagaritse âgée de 20 ans et enceinte, a été attaquée dans sa cuisine et blessée par 4 Imbonerakure dont Joseph Bapfubusa, Buhungu et Eric, résidants sur cette colline. En date du 16 juin 2022, Joseph Bapfubusa a été arrêté et conduit au cachot du commissariat provincial de Bubanza tandis que les 3 autres malfaiteurs avaient déjà pris large. La victime a été conduite à l'hôpital de Bubanza pour des soins médicaux. Cette femme avait dénoncé un vol d'un bidon de 20 litres de l'huile de palme par ces présumés auteurs chez un voisin.

8- Des entraînements paramilitaires des Imbonerakure en commune Rugombo, province Cibitoke

Depuis le 16 juin 2022, sur le terrain du stade de football du chef-lieu de la commune Rugombo, province Cibitoke, des Imbonerakure font des entraînements paramilitaires, pendant la nuit. Selon des sources sur place, les responsables de ces entraînements paramilitaires sont un retraité Rucoca, ex-Adjudant Major de la police, Désiré Sergent Major de police, Claude Niyonzima démobilisé depuis 2004 et Evariste Nimbona, responsable communal du parti CNDD-FDD à Rugombo. Selon les mêmes sources, pendant la journée, ces Imbonerakure cachent leurs armes dans les enceintes de la permanence communale du parti CNDD-FDD et regagnent leurs domiciles. Selon les mêmes sources, ces Imbonerakure se préparent pour aller combattre en RDC contre des rebelles de RED-Tabara. Les familles des jeunes Imbonerakure engagés à aller combattre en RDC ont la promesse de recevoir une somme de 100.000 FBU tandis que chaque Imbonerakure se trouvant sur le front contre ces rebelles aura une somme de 250.000 FBU par mois.

9- Deux personnes blessées par un policier en commune Muha, Bujumbura Mairie

Le 19 juin 2022 vers 23 heures, un policier du poste de police de la zone Kinindo, commune Muha, Bujumbura mairie a tiré à bout portant et blessé deux personnes dans un bar communément appelé « Chez Musitanteri » situé dans le quartier de Kibenga. Selon des sources sur place, ce policier se trouvait dans ce bar et a demandé à l'un des clients de lui avancer de l'argent pour s'offrir un verre de bière ; ce qu'il a refusé. C'est ainsi que le policier a ouvert le feu et a blessé le même client au niveau de l'abdomen et un autre qui tentait d'intervenir a été blessé au bras. Les mêmes sources ont précisé que les deux blessés ont été évacués à une structure de soins de santé de la localité.

10- Manifestation de vingt-quatre ouvriers en commune et province Bubanza

Le 21 juin 2022, au centre-ville, zone, commune et province Bubanza, vingt-quatre ouvriers ont fait un sit-in devant les bureaux de la province Bubanza pour réclamer leur salaire estimé à 48.000.000 FBU. Selon des sources sur place, ces ouvriers travaillaient pour le compte d'une société appelée Bioénergie fabriquant de la tourbe en commune Mpanda, province Bubanza. Cette tourbe était fournie au Ministère de la Défense Nationale et des Anciens combattants. Par après, cette entreprise a fermé ses portes avant de payer tous ses employés. L'administration communale et provinciale représentées respectivement par Nadine Nibitanga et le conseiller du Gouverneur chargé des questions juridiques ont essayé de réconcilier ces deux parties mais en vain

11- Un membre de la milice Imbonerakure blessé en commune Buhiga, province Karuzi

Le 22 juin 2022, vers minuit, sur la colline Nkoronko, commune Buhiga, province Karuzi, Pacifique Irankunda, âgé de 20 ans, conducteur de taxi-moto, membre de la milice Imbonerakure, a été attaqué et blessé à coups de couteaux par deux Imbonerakure Yamuremye, âgé de 24 ans et Boaz, âgé de 23 ans, originaires de la colline et zone Rugazi, commune Bugenyuzi de la même province. Selon des sources sur place, ils lui ont dit de les conduire vers Mwakiro, province Muyinga en passant par le centre provincial de Karuzi. En cours de route, ils l'ont arrêté dans un boisement communal, l'ont ligoté et lui ont coupé une partie de sa langue avant de le laisser agonisant sur place. Ils lui ont volé son téléphone portable, une somme d'argent non identifiée ainsi que sa moto. Après un certain temps, la victime a repris le souffle et s'est rendu dans un ménage de la localité proche qui l'a transportée à l'hôpital de référence de Karuzi pour des soins médicaux. Le lendemain, ces malfaiteurs ont été appréhendés dans la ville de Gitega en train de vendre la moto volée et ils ont été conduits au parquet de Karuzi où ils ont été jugés au cours d'un procès de flagrance et condamnés à 30 ans de servitude pénale ainsi qu'une amende de 4.000.000 FBU chacun.

II.2. Du contexte politique

Un fait important a caractérisé l'intolérance politique : ***L'interruption d'une fête de célébration du troisième anniversaire du parti CNL en commune Giharo, province Rutana***

Le 18 juin 2022, au stade de la colline Kabingo, zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, les activités de célébration du troisième anniversaire d'existence du parti CNL ont été interrompues par Damas Ntibahezwa, chef de zone Kibezi accompagné par le prénommé Jérôme et le nommé Ntandikiye, tous OPJ ainsi que des policiers. Ces derniers étaient également avec les prénommés Egide alias Kayuki, Laurent, Gasongo et Athanase Bigirimana, tous membres de la milice Imbonerakure.

Selon des sources sur place, ces activités de célébration de cet anniversaire avaient été rehaussées par la présence du président de ce parti, honorable Agathon Rwaswa. Ce chef de zone a interdit la réalisation de ces festivités en arguant qu'ils avaient besoin de ce stade.

Ces membres du parti CNL ont quitté l'endroit en se dirigeant vers leur bureau mais là aussi ils y ont été délogés par ce chef de zone arguant que c'était plus proche du stade. Ils ont été forcés de quitter leur bureau par des policiers accompagnés par des membres de la milice Imbonerakure sur l'ordre de ce chef de zone. Les festivités de célébration de cet anniversaire se sont poursuivies au marché de Gatonga. Selon les mêmes sources, ce stade n'a pas été utilisé alors que l'administrateur de la commune Giharo avait sorti, la veille, un écrit disant que ce stade serait occupé.

II.3. Du contexte judiciaire

Au cours mois de juin 2022, le nombre de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement par des Imbonerakure, des agents du SNR, des administratifs n'a cessé d'augmenter du jour au lendemain selon les témoignages de la population. Mais, du fait que ces personnes sont souvent arrêtées d'une façon clandestine, quelques cas seulement ont pu être identifiés par nos observateurs des droits humains.

Dans cette section, nous mettrons également en exergue les cas de personnes enlevées et/ou portées disparues. Nous présenterons ici des cas des personnes condamnées dans des jugements de flagrance.

II.3.1. Des personnes arrêtées arbitrairement par des Imbonerakure, des agents du SNR et des administratifs.

Comme mentionné ci-haut, des cas de personnes arrêtées arbitrairement et détenues illégalement ont été identifiés au cours du mois de juin 2022.

1- Une personne arrêtée en commune Bwambarangwe, province Kirundo

Le 3 juin 2022, sur la colline Budahunga, commune Bwambarangwe, province Kirundo, Eric Ndayishimiye, ingénieur en construction, a été arrêté et conduit au cachot communal de Bwambarangwe par Kinyoni, administrateur de cette commune en l'accusant de n'avoir pas payé une somme de 1.900.000 FBU des tâcherons et de main-d'œuvre et de ne pas respecter ses ordres. Le 13 juin 2022, il a été transféré au cachot du parquet Kirundo. Selon des sources sur place, la victime s'était présentée plusieurs fois au bureau de l'administrateur pour demander sa régularisation de 14.000.000 FBU pour les activités de construction du Centre de Lecture et d'Animation Culturelle de Bwambarangwe sans succès.

Le 25 mai 2022, Eric avait été convoqué par l'administrateur et a été menacé de payer ces frais de tâcherons et de main-d'œuvre sans attendre d'être régularisé par la commune.

2- Un membre du parti CNL arrêté en commune et province Muramvya

Le 3 juin 2022, sur la colline Masango, commune et province Muramvya, Fidèle Manirakiza, membre du parti CNL et commerçant grossiste a été arrêté par Esperance Nduwimana, administrateur communal de Muramvya et le commissaire communal de police. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir réceptionné 32 casiers de Primus et 82 casiers de bière Nyongera à une heure du matin, heure interdite par la loi.

Selon les mêmes sources, il s'agit d'un mensonge car ces boissons ont été réceptionnées la veille vers 18 heures, au vu de tout le monde. Il a directement été conduit et détenu au cachot du commissariat communal de police. Les mêmes sources ont indiqué que Fidèle est victime de l'intolérance politique parce qu'il est membre du CNL et a refusé, depuis longtemps, d'adhérer au parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

3- Un responsable collinaire du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Le 10 juin 2022, vers 8 heures, tout près du poste de police appelé chez Hassan, sur la 14^{ème} transversale Kirekura, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Samson Nyandwi, photographe et responsable du parti CNL sur la colline Nyabunyegeri, de la même zone et commune a été arrêté par des Imbonerakure dont le nommé Nduwimana, responsable des Imbonerakure sur la 14^{ème} transversale Kirekura, Jean Pierre Karihanze, responsable du parti CNDD-FDD sur cette même colline et les Imbonerakure Nestor et Nshimi. Selon des sources sur place, Samson Nyandwi a été conduit à la permanence du parti CNDD-FDD sur cette colline et il a été accusé sans preuve d'être en possession des effets militaires. Selon les mêmes sources, la victime a été, par la suite, conduite au poste de police de Kirekura, puis au cachot du poste de police de la zone Rubirizi. Le 11 juin 2022, vers 14 heures, Samson a été embarqué à bord d'un véhicule de type TI I 3077 A par Djuma Ramadhan, agent du SNR vers le cachot du SNR à Bujumbura Mairie, tout près de la cathédrale Regina Mundi.

4- Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Matana, province Bururi

Le 10 juin 2022, vers 16 heures, au chef-lieu de la commune Matana, province Bururi, Venuste Ndiokubwayo et le prénommé Léonidas, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés et conduits à la permanence du parti CNDD-FDD par un groupe d'Imbonerakure dont Watara et Samuel responsable des Imbonerakure en commune Matana. Selon des sources sur place, ces 2 membres du parti CNL ont été libérés, quelques temps après, à la suite de l'intervention de l'administrateur de la commune Matana, Dieudonné Nkuzimana.

5- Six personnes arrêtées en commune Matana, province Bururi

Le 10 juin 2022, au parking du chef-lieu de la commune Matana, province Bururi, Dieudonné Manirambona, Astère Ndayikengurukiye, Kevin Mbonimpa, Augustin Niyuhire, Olègue Hategeka et Bernard Butoyi ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du commissariat communal de Matana. Selon des sources sur place, ces 6 personnes ont été accusées d'avoir violé une mesure verbale de 2021 du ministre de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique interdisant les associations de rabatteurs.

6- Deux personnes arrêtées en commune et province Bubanza

Le 14 juin 2022, sur la colline Gahongore, commune et province Bubanza, Virginie Hakizimana âgée de 62 ans et Richard Nsabimana âgé de 28 ans ont été arrêtés par Olive Niyonkuru, Administrateur de la commune Bubanza après une réunion avec la population de cette localité. Selon des sources sur place, les deux personnes ont été accusées sans preuves d'avoir fait des rapports sexuels extraconjugaux. Elles ont passé plus d'une semaine au cachot sans être auditionnées par un officier de police judiciaire.

7- Quinze fidèles de l'église EUSEBU arrêtés en commune Nyanza-lac, province Makamba

Le 15 juin 2022, vers 11 heures, en zone Kazirabageni, commune Nyanza-lac, province Makamba, quinze fidèles de l'église EUSEBU ont été arrêtés par des policiers alors qu'ils venaient de l'église. Selon des sources sur place, quatorze fidèles ont été arrêtés par la police dans une succursale du chef-lieu de la zone Kazirabageni et un autre, à la succursale de Ngabwe. Selon les mêmes sources, lors de sa visite dans cette province, le chef de l'Etat avait interpellé ces fidèles à prier ensemble en attendant que les conflits au sein de cette église trouvent des solutions. Ainsi, ces fidèles répondaient alors à l'appel du chef de l'Etat qui leur ordonnait de prier ensemble. Ces fidèles ont été conduits au cachot du commissariat communal de police de Nyanza-lac pour des raisons d'enquête.

8- Un commerçant arrêté en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 16 juin 2022, au chef-lieu de la commune Rugombo, province Cibitoke, James Ngendakumana, commerçant du sucre, a été arrêté par des policiers sur l'ordre de Gilbert Manirakiza, administrateur communal de Rugombo. Selon des sources sur place, James a été accusé de vendre du sucre à 2.500 FBU le kilogramme, un prix fixé par l'Etat. Selon les mêmes sources, l'administrateur communal de Rugombo en collaboration avec d'autres commerçants grossistes du sucre en province Cibitoke se sont convenus de vendre le sucre à un prix compris entre 7000 et 8000 FBU le kilogramme. James a été conduit au cachot du poste de police de la commune Rugombo. Il a été libéré le 17 juin 2022, sous condition d'accepter de revoir à la hausse lui-même le prix du sucre comme les autres commerçants. Signalons qu'au cours du mois de juin 2022, la commune Rugombo avait reçu 5 tonnes du sucre qui ont été vendus à un prix exorbitant par des commerçants grossistes et détaillants ainsi que des propriétaires des petites unités de transformation du jus et des boulangeries. Selon les mêmes sources, ces commerçants agissent en complicité avec l'administrateur communal de Rugombo.

9- Une personne arrêtée en commune Bukemba, province Rutana

Le 21 juin 2022, vers 10 heures, au chef-lieu de la commune Bukemba, province Rutana, le prénommé Didace, vétérinaire communal de Bukemba, résidant au chef-lieu de la province Rutana, a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de Bukemba, accusé d'autoriser la consommation de la viande d'une vache morte. Selon des sources sur place, c'était après avoir constaté que la vache n'avait pas la maladie qu'il a donné l'autorisation de consommer sa viande. Il a été relaxé le même jour après avoir été entendu par l'OPJ. Toutefois, le Gouverneur de la province Rutana, Olivier Nibitanga a, par après, ordonné à la police de Bukemba d'arrêter à nouveau Didace et de le conduire au cachot du commissariat communal de Gihofi. Selon les mêmes sources, le 24 juin 2022, Didace a été écouté par le procureur de la République à Rutana et a été libéré. Signalons que le 31 mai 2022, Déo Guide Rurema, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage avait interdit la consommation de la viande d'un animal déjà contaminé tout en autorisant la consommation de la viande du bétail indemne.

10- Une femme arrêtée en commune et province Bubanza

Le 27 juin 2022, Sandrine Niyonsaba âgée de 23 ans a été arrêtée alors qu'elle répondait à une convocation délivrée par l'Administrateur de la commune Bubanza. Cette autorité a immédiatement ordonné la rétention de la victime sans lui donner la chance de s'exprimer. Au moment de son arrestation, elle n'a pas été enregistrée. Son enregistrement dans le registre d'écrous a été fait deux jours après.

II.3.2. Des personnes enlevées et/ou portées disparues

1- Un membre du parti CNL enlevé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Le 3 juin 2022, vers 11 heures, sur la colline et zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Jean de Dieu Nzisabira, résidant sur cette colline, aide-maçon, originaire de la commune Murwi, province Cibitoke, membre du parti CNL, a été enlevé par Alexis Ndayikengurukiye alias Nkoroka, agent du SNR. Selon des sources sur place, il était en train de travailler tout près du lieu où se trouvait Alexis Ndayikengurukiye. Selon les mêmes sources, il a été conduit à bord de son véhicule vers une destination inconnue. Les membres de sa famille l'ont cherché mais en vain.

II.3.3. Des personnes condamnées dans des jugements de flagrance

1- Un jugement de flagrance rendu par le TGI Kayanza

Le 30 mai 2022, au cours d'un procès de flagrance, le TGI Kayanza a condamné 7 personnes de la commune Gatara accusées de commerce illégal du café. Selon des sources sur place, Gatwenza Savin, âgé de 81 ans et Pascal Tangishaka alias Muderenganya, originaires de la colline Kigume, zone Ngoro, commune Gatara, province Kayanza ont été condamnés à une peine de servitude pénale deux ans et demi et à payer une amende

de 100.000 FBU. Dans ce même procès, Simon Kana, Macédoine Ndagijimana, Venant Gahungu, Hussein Ndahabonimana, Serges Habonimana de la même colline Gatwanza et le nommé Tangishaka ont été condamnés par contumace à une peine de servitude pénale de 5 ans et une amende de 1.000.000 FBU. Signalons qu'en date du 25 mai 2022, Gatwanza et Tangishaka avaient été arrêtés après une fouille perquisition dont les résultats avaient été la saisie de 27 tonnes de café parche.

2- Un procès de flagrance au TGI Ngozi pour un cas de viol

Le 9 juin 2022, dans un procès de flagrance rendu au parquet de la République à Ngozi, Sylvestre Ntahomvukiye âgé de 50 ans a été condamné à une peine de 25 ans de servitude pénale et de payer une somme de 3.000.000 FBU de dommages et intérêt à L.N., âgée de 80 ans, violée en date du 5 juin 2022, sur la colline Gitaro, commune Kiremba, province Ngozi et arrêté le même jour après le forfait.

3- Deux personnes condamnées par le TGI Gitega

Le 23 juin 2022, le TGI Gitega a condamné Désiré Ndayisenga et Havyarimana Mbonimpa à une peine de 10 ans de servitude pénale pour avoir détruit 16 tombes au cimetière de Mushasha et pour un vol qualifié. Selon des sources sur place, ces tombes avaient été détruites dans la nuit du 15 juin 2022 avant de voler des tôles qui les couvraient ainsi que des croix. Selon les mêmes sources, ce tribunal a en outre acquitté Gratien Nayuburundi et Isaac Ndayiragije qui étaient dans le même dossier.

Bref et sans être exhaustif, au moins 31 personnes ont été arrêtées arbitrairement et détenues illégalement et 1 personne ont été enlevée tout au long du mois de juin 2022.

II.4. Du contexte social

II.1-De la gestion du COVID-19

Le COVID-19 est actuellement maîtrisé dans tous les coins de notre pays. Mais le Ministère en charge de la santé continue à sensibiliser la population en disant qu'il ne faut pas dormir sur ses lauriers. Plutôt, il faut continuer à observer les mesures de prévention décrétées par les autorités sanitaires.

II.2-Des autorités provinciales accusées de fraude en province Rumonge

Le 24 juin 2022, au stade Ivyizigiro de Mbuga, sur la colline Mwanze, commune et province Rumonge, lors de sa visite, le Président de la République du Burundi, Evariste Ndayishimiye a dénoncé et a mis en garde certaines autorités de cette province qui trempent dans des actes de fraude de carburant, du sucre et du ciment. Selon des sources sur place, Gilbert Horugavye, conseiller du gouverneur de cette province chargé du développement a été accusé d'être complice de la fraude après que le carburant ait été saisi chez lui. Le Président de la République lui a dit de démissionner de son propre gré. Selon les mêmes sources, le Président de la République a également demandé au Gouverneur de la province Rumonge d'expliquer la distribution de 65 sacs de sucre SOSUMO saisis dans la ville de Rumonge et sur un cas de viande d'une vache vendue à la population alors qu'elle était déjà au stade de pourriture. Pour ces deux derniers cas, le président de la République a ordonné au responsable provincial du SNR et au commissaire provincial de police à Rumonge de lui fournir un rapport y relatif au plus tard, le 25 juin 2022. En outre, des cas d'enseignants ayant déserté le service après avoir été dénoncés dans des cas de viol des élèves et du cas du président du tribunal de résidence de Rumonge accusé de corruption ont été aussi dénoncés par le Président de la République. Tous ces cas ont démontré à suffisance que cette province est gangrénée par la fraude.

III. DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE DE L'HOMME

III.1. Présentation générale

Cette partie traite des cas d'atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de personnes tuées et blessées. En effet, au cours du mois de juin 2022, des cas de personnes tuées n'ont cessé de se multiplier et cela, avec une allure très inquiétante. Ainsi, au fil des jours, des vies humaines disparaissent sans que des enquêtes soient menées en vue d'identifier les auteurs des forfaits afin qu'ils soient traduits en justice et punies conformément à la loi.

Les cas de personnes tuées sont dominés par des cadavres retrouvés dans des lieux diversifiés, lesquels cas sont surtout attribués par la population, aux Imbonerakure et aux agents du SNR. D'après la population, ces personnes sont tuées et les cadavres sont transportés pour être jetés loin des lieux où ils peuvent être identifiés et cela, pour brouiller les enquêtes. **Voici le déroulement des faits :**

1- Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza-lac, province Makamba

Le 30 mai 2022, sur la colline Bukeye, commune Nyanza-lac, province Makamba, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans une digue dans la localité de Kaziba. Selon des sources sur place, cet homme a été tué ailleurs avant d'être jeté à cet endroit.

2- Un corps sans vie retrouvé en commune Gasorwe, province Muyinga

Le 30 mai 2022, sur la sous-colline Karambi, colline Kizi, commune Gasorwe, province Muyinga, le corps sans vie de Gordien Uwindagiye, âgé de 30 ans, a été retrouvé suspendu sur la charpente de sa maison. Selon des sources sur place, la victime venait de passer une longue période étant malade et sa famille avait été obligée de tout vendre pour payer une facture des soins de santé.

3- Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza-lac, province Makamba

Le 1^{er} juin 2022, dans la rivière Nyakabondo, sur la colline et zone Muyange, commune Nyanza-lac, province Makamba, un corps sans vie d'un homme non identifié et en état de décomposition a été retrouvé. Selon des sources sur place, cette personne a été tuée ailleurs et son corps a été transporté pour être jeté dans cette rivière par des gens qui n'ont pas été identifiés.

4- Trois corps sans vie dont deux de militaires retrouvés en commune Buganda, province Cibitoke

Le 2 juin 2022 vers 18 heures, sur la 6^{ème} transversale, colline Kaburantwa, commune Buganda, province Cibitoke, 3 corps sans vie dont 2 militaires burundais et un Imbonerakure ont été vus par la population de cette localité. Selon des sources sur places, ces corps étaient transportés par des militaires burundais accompagnés par des membres de la milice Imbonerakure en provenance de la RDC. Selon les mêmes sources, ces corps sans vie ont été mis dans un véhicule du 112^{ème} bataillon d'infanterie de Cibitoke pour être conduits vers Bujumbura.

5- Un corps sans vie retrouvé en commune Rusaka, province Mwaro

Le 4 juin 2022, le matin, sur la colline Nyamugari, commune Rusaka province Mwaro, le corps sans vie de Térance Nahimana, âgé 60 ans, sentinelle, a été retrouvé à son poste d'attache, à l'école « Shekinah School ». Selon des sources sur place, son corps ne présentait aucun signe de violence. Les circonstances de sa mort et les auteurs n'ont pas été identifiés.

6- Un enfant tué en commune Vugizo, province Makamba

Le 5 juin 2022, sur la colline Nyamirinzi, zone et commune Vugizo, province Makamba, un enfant ommé Hazimana, âgé de 1 an 6 mois a été tué par un chimpanzé. Selon des sources sur place, Divine Irakoze, mère de cet enfant, originaire de cette même colline, a été attaquée par cet animal qui lui a arraché l'enfant au dos et l'a emporté dans la brousse où l'enfant a été retrouvé mort. Selon des sources sur place, cette mère a été blessée au niveau des bras quand elle tentait seule de mener une résistance contre cet animal.

7- Une femme tuée en commune Nyanza-lac, province Makamba

Le 6 juin 2022, vers 20 heures, sur la colline et zone Kazirabageni, commune Nyanza-lac, province Makamba, la nommée Bucumi alias Maman Ciza, a été tuée à coups de bâton, par sa voisine Ménémore Ndayiragije, âgée de 45 ans, aidée par Innocent Niyonsenga, son fils, âgé de 28 ans, tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, les 2 personnes ont été arrêtées et conduites au cachot du commissariat communal de police de Nyanza-lac par la police pour des raisons d'enquête.

8- Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Bisoro, province Mwaro

Le 7 juin 2022, vers 6 heures du matin, sur la colline Kirika, zone Rorero, commune Bisoro, province Mwaro, le corps sans vie de Cédric Nkurunziza, âgé de 23 ans, a été retrouvé devant son enclos par des enfants qui allaient à l'école. Selon des sources sur place, la victime qui habitait avec son grand frère, prénommé Eloge, n'était pas rentrée le soir. Le corps de la victime avait des signes de blessures au couteau au niveau du cou et de la hanche. La police a arrêté Eloge et sa femme pour des raisons d'enquête.

9-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Mugamba, province Bururi

Le 9 juin 2022, vers 7 heures, sur la colline Muyange-Kavumu, zone Muramba, commune Mugamba, province Bururi, le corps sans vie de Willy Ikizabose, rabatteur de camion, a été retrouvé dans une cabine du camion près de l'usine du thé de Tora. Selon des sources sur place, les portières du camion étaient fermées et il y avait une chaudière contenant du charbon éteint. Selon les mêmes sources, le cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital de Matana.

10-Un nouveau-né tué en commune Mugamba, province Bururi

Le 9 juin 2022, vers 13 heures, sur la colline Ruhinga, zone Kibezi, commune Mugamba, province Bururi, un nouveau-né a été tué égorgé par sa mère, Anick Hakizimana, âgée de 18 ans, résidant tout près du Lycée Communal Ruhinga. Selon des sources sur place, après cet incident, Anick Hakizimana a jeté le cadavre de son enfant dans les toilettes dudit Lycée. Selon les mêmes sources, Anick a été arrêtée et conduite par la police au cachot du poste de police de Mugamba pour des raisons d'enquête.

11-Un homme tué en commune et province Gitega

Le 10 juin 2022, vers 19 heures, sur la colline Rutegama, commune et province Gitega, Pierre Ntahiho, âgé de plus de 70 ans, a été tué à coups de machette et décapité par des gens non identifiés lorsqu'il rentrait chez-lui. Selon des sources sur place, le corps sans vie a été retrouvé à quelques mètres du domicile du défunt. Selon les mêmes sources, le corps sans vie a été conduit à la morgue de l'hôpital Sainte Thérèse de Gitega communément appelé hôpital Béthanie. Un conflit foncier serait le mobile de l'assassinat. Sept suspects ont été appréhendés dans le cadre d'une enquête.

12-Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Gasorwe, province Muyinga

Le 10 juin 2022, le corps sans vie d'une femme nommée Mbonihankuye âgée de 70 ans a été retrouvé sur la colline sur la colline Kinama de la commune Gasorwe en province Muyinga. Aucune enquête n'a été menée pour identifier les auteurs.

13-Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Rumonge

Le 10 juin 2022, le matin, à la 4^{ème} avenue, quartier Kanyenkoko, commune et province Rumonge, le corps sans vie d'Aline Ngendahoruri, âgée d'environ 45 ans, mère de 6 enfants, résidant au quartier Gihwanya dans la ville de Rumonge, a été retrouvé par des passants dans une palmeraie. Selon des sources sur place, ce corps baignait dans un étang d'eau des crues de la rivière Murembwe. Le corps ne présentait aucun signe pouvant renseigner sur la cause de la mort de cette personne. La police de Rumonge a indiqué qu'il s'agit d'une mort par noyade ; ce que la population environnante n'a pas avalisé. Selon les mêmes sources, Adeline Ngendahoruri avait quitté la maison le 8 juin 2022 et elle n'est jamais revenue.

14-Un homme tué en commune et province Kirundo

Le 11 juin 2022, vers 20 heures, sur la sous-colline Mudahangwa, colline Runyonza, au niveau de la route Kirundo-Bugabira, zone Cewe, commune et province Kirundo, Eliezer Ngendakumana, âgé de 55 ans, résidant sur la colline Murama, a été tué par un homme qui n'a pas été identifié et qui était armé d'un fusil de type kalachnikov. Selon des sources sur place, le malfaiteur a tiré trois balles. La victime qui a été atteinte au niveau de la poitrine, des reins et de la cuisse droite est morte sur le champ. Selon les mêmes sources, la victime venait de son champ sis à la colline Gitwe, commune Bugabira pour récolter ses haricots en compagnie de ses deux filles et un garçon.

15-Un corps sans vie retrouvé en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

Le 18 juin 2022, le corps sans vie de Gilbert Nkurunziza a été retrouvé au terrain de basketball appelé Toyota, au quartier Mutanga nord, zone Gihosha, commune Ntahangwa, Bujumbura Marie. Selon des sources sur place, la victime aurait été tuée égoragée par des personnes qui n'ont pas été identifiées. Sa carte d'identité indiquait qu'il était âgé de 38 ans, n'avait pas de fonction et était originaire de la colline Busimba, commune et province Muramvya. Les circonstances de sa mort n'ont pas été élucidées.

16-Dix corps sans vie retrouvés en commune Mabayi, province Cibitoke

Le 19 juin 2022, dans la réserve naturelle de la Kibira, au niveau des collines Rutorero et Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, les habitants proches de cette réserve ont vu dix corps sans vie en uniforme de l'armée congolaise. Selon des sources sur place, il y avait trois jours qu'ils entendaient des crépitements d'armes dans cette réserve naturelle sur lesdites collines. Selon les mêmes sources, ils ont vu aussi 8 personnes blessées parlant le Kinyarwanda. Les personnes blessées ont été conduites à Bujumbura à bord des camions des militaires burundais tandis que ces cadavres ont été enterrés par des Imbonerakure accompagnés par des militaires burundais dans cette même réserve.

17-Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 23 juin 2022, vers 5 heures du matin, au quartier B13 du chef-lieu de la province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé à la transversale VIII, se trouvant dans le quartier ci-haut mentionné. Selon des sources sur place, ce corps sans vie avait du sang et des blessures qui montraient qu'il avait été tué à coups de gourdins.

18-Un corps sans vie retrouvé en commune Murwi, province Cibitoke

Le 23 juin 2022, vers 7 heures, sur la colline Gisaba, zone Buhindo, commune Murwi, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé en face d'un site d'extraction d'or. Selon des sources sur place, cet homme avait été aperçu pour la dernière fois dans une buvette de la localité, en train de partager un verre avec un groupe d'individus de la même localité. Selon des autorités administratives, les enquêtes ont directement démarré pour identifier les auteurs.

19-Un corps sans vie retrouvé en commune Muhuta, province Rumonge

Le 28 juin 2022 dans l'après-midi, un corps sans vie d'une jeune fille a été retrouvé dans les eaux du Lac-Tanganyika, au pied de la colline Gasange de la commune Muhuta en province Rumonge. Elle a été découverte en état de décomposition par des enfants de l'école primaire qui étaient à la recherche de l'argile dans la localité. Selon des sources sur place, les écoliers ont vu un corps fixé sous un rocher avec une grosse pierre déposée au-dessus du corps de la victime. Deux suspects ont été arrêtés.

20-Un corps sans vie d'un jeune homme retrouvé en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

Le 11 juin 2022 le soir, en zone Cibitoke, commune Ntahangwa, Bujumbura mairie, un jeune homme non identifié a été tué par balle par un policier. D, après nos sources, ce jeune homme était en train de voler des matériels de la REGIDESO.

21-Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Nyamurenza, province Ngozi

Le 12 juin 2022, sur la colline Nyakibingo, zone et commune Nyamurenza, province Ngozi, le corps sans vie d'Epitace Nkenguburundi, âgé de 65 ans, cultivateur, a été retrouvé par ses voisins dans un fossé derrière sa maison. Selon la police, cet homme a été tué égorgé à l'aide d'une corde. Selon des sources sur place, le mobile et l'identité des auteurs n'ont pas été connus.

22-Un responsable des jeunes du parti CNL tué en commune Buganda, province Cibitoke

Le 14 juin 2022, vers 12 heures, sur la 3^{ème} transversale, colline Gasenyi, commune Buganda, province Cibitoke, le corps sans vie de Jean Paul Ntirampeba, âgé de 27 ans, responsable des jeunes du parti CNL sur la colline Mushanga, zone Buhindo, commune Murwi, province Cibitoke a été retrouvé par des cultivateurs aux bords de la rivière Rusizi, sur ladite transversale. Selon des sources sur place, le 11 avril 2022, vers 3 heures du matin, Jean Paul Ntirampeba avait été enlevé, à son domicile sis sur la sous-colline Rwiri, par des jeunes Imbonerakure sur l'ordre du responsable du SNR à Cibitoke, le colonel de police Ahmed Nabil Sindayigaya. De là, il avait été conduit vers un lieu inconnu. Le 15 juin 2022, sa famille s'est rendue chez Carême Bizoza, Gouverneur de la province Cibitoke pour demander son appui afin de retrouver Jean Paul Ntirampeba et cette autorité a répondu qu'en collaboration avec le procureur, ils allaient suivre de près l'évolution de l'affaire. Selon les mêmes sources, le corps de Jean Paul Ntirampeba a été enterré, le jour-même, sur ordre du colonel de police Jean Claude Ntirandekura, commissaire provincial de la police à Cibitoke.

23-Un corps sans vie retrouvé en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

Le 18 juin 2022, le corps sans vie de Gilbert Nkurunziza a été retrouvé au terrain de basketball appelé Toyota, au quartier Mutanga nord, zone Gihosha, commune Ntahangwa, Bujumbura Marie. Selon des sources sur place, la victime aurait été tuée égorgée par des personnes qui n, ont pas été identifiées. Sa carte d'identité indiquait qu'il était âgé de 38 ans, n'avait pas de fonction et était originaire de la colline Busimba, commune et province Muramvya. Les circonstances de sa mort n'ont pas été élucidées.

24-Dix corps sans vie retrouvés en commune Mabayi, province Cibitoke

Le 19 juin 2022, dans la réserve naturelle de la Kibira, au niveau des collines Rutorero et Gafumbegeti, zone Butahana, commune Mabayi, province Cibitoke, les habitants proches de cette réserve ont vu dix corps sans vie en uniforme de l'armée congolaise. Selon des sources sur place, il y avait trois jours qu'ils entendaient des crépitements d'armes dans cette réserve naturelle sur lesdites collines. Selon les mêmes sources, ils ont vu aussi 8 personnes blessées parlant le Kinyarwanda. Les personnes blessées ont été conduites à Bujumbura à bord des camions des militaires burundais tandis que ces cadavres ont été enterrés par des Imbonerakure accompagnés par des militaires burundais dans cette même réserve.

25- Une personne tuée en commune Mukaza, Bujumbura Mairie

Le 22 juin 2022, vers 8 heures, au boulevard de l'UPRONA, tout près de la microfinance Hauge Family «Umuryango», zone Rohero, commune Mukaza, Bujumbura Mairie, André Sibomana âgé de 47 ans, chauffeur d'un véhicule de type Probox qui assurait le transport sur l'axe Bujumbura-Uvira a été tabassé et fusillé par Emmanuel Nyandwi alias Mukono, policier en fonction et chargé de la sécurité de cette microfinance. Selon nos sources sur place, André Sibomana a été accusé par ce policier de bloquer l'entrée de cette microfinance alors qu'il faisait la queue avec les autres clients qui attendaient d'être servis du carburant. André aurait été intimé l'ordre de sortir du véhicule avant d'être tabassé et fusillé par ce policier.

D'après Pierre Nkurikiye, porte-parole du Ministère de l'Intérieur, du Développement communautaire et de la Sécurité publique, ce policier a été arrêté pour des raisons d'enquête.

26- Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 23 juin 2022, vers 5 heures du matin, au quartier B13 du chef-lieu de la province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé à la transversale VIII, se trouvant dans le quartier ci-haut mentionné. Selon des sources sur place, ce corps sans vie avait du sang et des blessures qui montraient qu'il avait été tué à coups de gourdins.

27- Un corps sans vie retrouvé en commune Murwi, province Cibitoke

Le 23 juin 2022, vers 7 heures, sur la colline Gisaba, zone Buhindo, commune Murwi, province Cibitoke, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé en face d'un site d'extraction d'or. Selon des sources sur place, cet homme avait été aperçu pour la dernière fois dans une buvette de la localité, en train de partager un verre avec un groupe d'individus de la même localité. Selon des autorités administratives, les enquêtes ont directement démarré pour identifier les auteurs.

28- Un corps sans vie retrouvé en commune Muhuta, province Rumonge

Le 28 juin 2022 dans l'après-midi, un corps sans vie d'une jeune fille a été retrouvé dans les eaux du Lac-Tanganyika, au pied de la colline Gasange de la commune Muhuta en province Rumonge. Elle a été découverte en état de décomposition par des enfants de l'école primaire qui étaient à la recherche de l'argile dans la localité. Selon des sources sur place, les écoliers ont vu un corps fixé sous un rocher avec une grosse pierre déposée au-dessus du corps de la victime. Deux suspects ont été arrêtés.

29- Un corps sans vie retrouvé en commune Rugombo, province Cibitoke

Le 29 juin 2022 le matin, sur la colline Munyika 1, en commune Rugombo, province Cibitoke, le corps sans vie du nommé Niyirera a été retrouvé tout près d'un canal d'irrigation. Selon des sources sur place, le défunt présentait des blessures montrant qu'il a été tué à la machette. Les mêmes sources ont indiqué qu'il faisait partie d'une bande de voleur et qu'il a été lynché par des habitants en colère.

Bref et sans être exhaustif, au moins 36 personnes ont été tuées et 30 autres blessées au cours du mois de juin 2022

III.2. Tableau synthèse de la répartition des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique des personnes par province et par catégories d'auteurs.

Catégories d'auteurs Localité	Militaires		Policiers		Civils		Groupes armés		Non identifiés		Totaux	
	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B	T	B
Bubanza	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Bujumbura Mairie	0	0	2	2	0	0	0	0	1	0	3	2
Bujumbura Rurale	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Bururi	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2	2	2
Cankuzo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cibitoke	0	0	1	0	1	0	0	0	16	8	18	8
Gitega	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Karusi	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Kayanza	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	5
Kirundo	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	1	1
Makamba	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	4	0
Muramvya	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Muyinga	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Mwaro	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0
Ngozi	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	1	2
Rumonge	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	2	1
Rutana	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2
Ruyigi	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Totaux	0	0	3	2	5	17	0	0	28	11	36	30

IV. DES CAS DE TORTURE, DE TRAITEMENTS INHUMAINS, CRUELS ET DEGRADANTS.

Au cours du mois de juin 2022, plusieurs actes de torture, de traitements inhumains, cruels et dégradants ont été commis dans plusieurs localités du pays. Mais, la plupart de ces actes n'ont pas été identifiés car ils sont commis dans des cachots clandestins installés par les responsables du SNR dans différentes localités du pays et au siège en Mairie de Bujumbura.

Voici quelques cas illustratifs de cette barbarie humaine :

1- Un membre du parti FRODEBU Nyakuri torturé en commune Ntega, province Kirundo

Le 30 mai 2022, au bar Kukanyambo, commune Ntega, province Kirundo, le prénommé Sévérin, secrétaire régional du parti FRODEBU Nyakuri a été battu et blessé à l'aide d'une bouteille vide au niveau du front par Philippe Ngabonziza, ex-administrateur de la commune Ntega, membre de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, la victime était assise avec l'administrateur actuel, Marin Hitimana quand il a été battu. Selon les mêmes sources, Sévérin a été conduit au CDS Ntega pour des soins médicaux. L'agresseur a été arrêté par le procureur de la République en province Kirundo et a été conduit au cachot du parquet de Kirundo.

2- Un enseignant torturé en commune Gatara, province Kayanza

Le 31 mai 2022, dans l'après-midi, sur la colline Muhingira, commune Gatara, province Kayanza, Gédéon Niyimbona, enseignant au Lycée communal Gatara a été battu dans les enceintes de cet établissement par des élèves de cette même école, membres de la milice Imbonerakure. Selon des sources sur place, il était allé faire passer une évaluation de Chimie en Sciences 3. Selon les mêmes sources, ces élèves faisaient des répétitions de danses et des chants du parti CNDD-FDD ; ce qui dérangeait des élèves qui effectuaient l'évaluation. A maintes reprises, il leur a interdit de continuer à faire du bruit et ils l'ont pris par la gorge et l'ont tabassé. Par après, il a saisi la direction de cette école mais rien n'a été fait. Les enseignants collègues de la victime ont menacé de suspendre les activités si rien n'est fait pour rétablir l'enseignant agressé dans ses droits. L'enseignant a subi des menaces des membres du parti CNDD-FDD pour le contraindre à classer sans suite le dossier.

3- Deux enfants torturés en commune et province Ruyigi

Le 3 juin 2022, au quartier Sanzu, au chef-lieu de la commune et province Ruyigi, le prénommé Eliezer, âgé de 15 ans, résidant de ce même quartier et le prénommé Landry, âgé de 16 ans, résidant sur la sous-colline Nyabinaga, ont été tabassés par les prénommés Jérôme, Imbonerakure et aussi chargé de la sécurité dans ce secteur et Edgar du quartier Sanzu III. Selon des sources sur place, les victimes ont été brûlées à l'aide des sachets et des bouteilles en plastique, au niveau des jambes, des pieds, des bras et des mains. Ils étaient accusés d'avoir volé. Après, ils les ont conduits à bord d'une moto vers une destination inconnue. Selon les mêmes sources, des bienfaiteurs de la localité sont allés au cachot du commissariat de police de Ruyigi pour les chercher mais ils ne les ont pas trouvés.

4- Deux enfants torturés en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural

Le 8 juin 2022, vers 18 heures, sur la colline Mugendo-Mugaruro, commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, Innocent Nkeshimana et Révoat Irankunda, respectivement âgés de 13 ans et 15 ans ont été tabassés par Pontien Nsaguye, membre du parti CNDD-FDD, accompagné par des membres de la milice Imbonerakure de cette localité. Selon des sources sur place, ces 2 enfants ont été accusés d'avoir volé une somme de 50.000 FBU dans une maison abritant un moulin de Pontien Nsaguye quand ce dernier était parti aux lieux d'aisance. Selon les mêmes sources, Pontien a constaté que l'argent a été volé après 30 minutes de son retour et il a couru derrière ces enfants, les a arrêtés et les a tabassés en complicité des membres de la milice Imbonerakure de la localité. Après cette barbarie, les signes remarquables sur leur corps étaient des traces de bâtons et des traces de corde. Ces enfants ont été conduits au poste de police de la commune Nyabiraba pour des enquêtes mais les malfaiteurs n'ont pas été inquiétés.

5- Un jeune homme torturé en commune et province Gitega

Le 11 juin 2022, Bethel Pfukamusabe, jeune homme de 18 ans, de la commune et province Gitega, a été torturé sur accusation de vol. Selon des sources sur place, il a été attrapé en flagrant délit en train de voler les récoltes de maïs et de haricot dans un ménage de la place. Bethel Pfukamusabe a été admis à l'hôpital régional de Gitega pour les soins médicaux. Selon des sources sur place, ce jeune homme était incapable de parler quand il a été évacué. Les mêmes sources ont révélé qu'aucune personne parmi les tortionnaires n'a été appréhendée alors qu'ils avaient été identifiés.

V. DES CAS DE VSBG

Au Burundi, la loi qui réprime les VSBG en général et le viol en particulier a été promulguée depuis 2016 mais ses résultats ne sont pas palpables malgré la sensibilisation qui se fait ici et là à travers tout le pays. Des enfants, des femmes et même des hommes continuent à subir ces actes ignobles, souvent sous la couverture des autorités administratives qui sont corrompues et qui n'hésitent pas à tremper dans les règlements à l'amiable entre auteur et victime alors que cela est puni par la même loi. Et si ce n'est pas le règlement à l'amiable, ces autorités corrompues aident souvent les auteurs à fuir en toute quiétude. Ainsi, seuls quelques présumés auteurs sont arrêtés. Suite également à cela, seuls quelques cas sont identifiés par nos observateurs des droits humains. Ainsi, au cours du mois de juin 2022, huit cas de victimes de VSBG ont été identifiés.

Ces cas sont présentés ci – dessous :

1- Une fille violée en commune et province Rutana

Le 2 juin 2022, sur la colline Gaseri, zone, commune et province Rutana, F.I., âgée de 14 ans, a été violée par Thierry Bikorimana, âgé de 26 ans, originaire de la province Gitega, travailleur domestique chez les parents de la victime. Selon des sources sur place, F.I. était seule à la maison en train de préparer la nourriture. La victime a été conduite au CDS de Museno pour des soins médicaux. L'auteur du viol quant à lui, a pris le large après le forfait.

2- Une fille violée en commune Muruta, province Kayanza

Le 4 juin 2022, vers 15 heures, sur la colline Buziraguhindwa, commune Muruta, province Kayanza, D. I., âgée de 8 ans, écolière à l'ECOFO Buziraguhindwa, a été violée par Claver Nyabenda, âgé de 37 ans, cordonnier, au centre de cette colline. Selon des sources sur place, la victime s'est rendue au lieu de travail de Claver et celui-ci l'a emmenée dans une bananeraie, derrière des bars pour la violer. Selon les mêmes sources, l'auteur du viol a été arrêté et conduit au cachot communal de Muruta tandis que la victime a été conduite au CDS Remera de cette commune pour des soins médicaux urgents. Le lendemain, elle a été référée à l'hôpital de Kayanza.

3- Une femme violée en commune Kiremba, province Ngozi

Le 5 juin 2022, sur la colline Gitaro, commune Kiremba, province Ngozi, L.N., âgée de 80 ans, a été violée par Sylvestre Ntahomvukiye, âgé de 50 ans, natif de la colline Gitaro. Selon des sources sur place, la victime a crié au secours et les voisins sont intervenus et ont arrêté le délinquant et l'ont directement conduit au cachot de police.

4- Une fillette violée en commune Marangara, province Ngozi

Le 5 juin 2022, vers 10 heures, sur la colline Runda, commune Marangara, province Ngozi, J.I., âgée de 4 ans et 8 mois a été violée par Shabani Niyonkuru, âgé de 16 ans et le nommé Bazobabakiriho, âgé de 14 ans. Selon des sources sur place, ils ont usé de la tromperie et l'ont conduite dans la brousse de cette colline avant de la violer. Selon les mêmes sources, les 2 garçons ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police Marangara. La victime a été conduite à l'hôpital pour des soins médicaux urgents.

5- Une fille violée en commune Burambi, province Rumonge

Le 5 juin 2022, vers 18 heures, sur la colline Gahinda, commune Burambi, province Rumonge, S.N., âgée de 17 ans, a été violée par un prénommé Désiré alias Rama résidant sur la même colline, lorsqu'elle rentrait chez elle à Busaga. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital tandis que l'auteur du forfait a pris fuite directement.

6- Une femme battue en commune Butaganzwa, province Kayanza

Le 6 juin 2022, vers 11 heures, sur la colline Shembati, commune Butaganzwa, province Kayanza, Alice Niyomwungere, âgée de 23 ans, a été tabassée par Thacien Nsengumuremyi à l'aide d'un bâton. Selon des sources sur place, cette dame s'était rendue chez Thacien avec qui elle a eu un enfant pour lui demander l'extrait d'acte de naissance afin de faire soigner son enfant. Selon les mêmes sources, Alice a été blessée au niveau de la tête et du bras gauche qui a été fracturé. La victime a été évacuée vers l'hôpital Musema pour des soins médicaux. Le malfaiteur, quant à lui, a directement pris fuite après le forfait et n'a pas été retrouvé.

7- Une femme battue en commune Butaganzwa, province Kayanza

Le 9 juin 2022, sur la sous-colline Kibuye, colline Bumba, commune Butaganzwa, province Kayanza, Dévotte Manirakiza, âgée de 46 ans, a été battue par un groupe de jeunes Imbonerakure avec la complicité de son mari Isidore Nubusa, âgé de 53 ans. Selon des sources sur place, la victime et son mari se sont disputés suite à un problème familial. Par après, leur fils Divin Manirakiza, âgé de 18 ans est allé amener un groupe d'Imbonerakure dirigés par un certain Sion. Ils ont pris la femme et l'ont conduite loin de la maison pour la battre en tentant aussi de la violer. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital Musema pour des soins médicaux tandis que les auteurs de cette violence sont restés libres.

8- Une femme battue en commune Butaganzwa, province Kayanza

Le 12 juin 2022, vers 18 heures, sur la sous-colline Muremera, colline Pfunda, commune Butaganzwa, province Kayanza, Dorine Cishatse, âgée de 26 ans a été battue et blessée par son mari, Thierry Nimubona, âgé de 32 ans. Selon des sources sur place, elle venait de participer à une fête de mariage de leurs voisins. Selon des sources sur place, elle a été accusée de sortir du ménage alors qu'il le lui avait interdit. Selon les mêmes sources, la victime a été évacuée vers l'hôpital Musema pour des soins médicaux. Le mari n'a pas été inquiété.

VI. DE LA SITUATION CARCERALE AU BURUNDI

VI.1. Aperçu général de la situation carcérale au mois de juin 2022.

Le monitoring des violations des droits des personnes détenues au cours du mois de juin 2022 complété par le tableau de la situation carcérale présentée ci-dessus montrent que la surpopulation reste alarmante dans les milieux carcéraux de notre pays. En effet, la population pénitentiaire est de 12.557 personnes soit 2,92 fois la capacité d'accueil qui est de 4.294 personnes. La conséquence de cette surpopulation qui rend compliquées les conditions carcérales.

Cette surpopulation se traduit aussi par les taux d'occupation : 11 sur 13 maisons carcérales du pays ont des taux d'occupation qui sont au-delà de 100%. Seules la prison de Ngozi pour femmes et le CMCL de Rumonge ont des taux inférieurs à 100% avec respectivement 76,40% et 69,44%. Cela est de la sorte au moment où la plupart de ces milieux carcéraux du pays ont des taux d'occupation très horribles : Muramvya (783,00%), Mpimba (554,00%), Ngozi pour hommes (436,75%), Gitega (307,75%), Ruyigi (280,67%), Bubanza (269,00%), ...

Cette augmentation sans cesse croissante de la population pénitentiaire est due à plusieurs facteurs dont le manque de célérité dans le traitement des dossiers judiciaires, les détentions illégales, le non-traitement des dossiers des prisonniers politiques, mauvaise application

Cette augmentation sans cesse croissante de la population pénitentiaire – nous ne cessons de le souligner – est due à plusieurs facteurs dont le manque de célérité dans le traitement des dossiers judiciaires, les détentions illégales, le non-traitement des dossiers des prisonniers politiques, une mauvaise application de la mesure de libération conditionnelle des prisonniers qui viennent de purger leurs peines,

VI.2. Tableau de la situation carcérale au 21 juin 2022.

Prison	Capacité d'accueil	Population pénitentiaire	Nombre de prévenus		Nombre de condamnés		Mineurs prévenus		Mineurs condamnés		Evadés	Décès	Nourrissons		Taux d'occupation
			H	F	H	F	G	F	G	F			G	F	
Bubanza	200	538	243	16	259	20							5	4	269,00%
Bururi	250	323	187	15	109	12							2	1	129,20%
Gitega	400	1231	432	54	680	65							8	11	307,75%
Mpimba	800	4432	2924	185	1257	66							14	14	554,00%
Muramvya	100	783	375	24	373	11							4	3	783,00%
Muyinga	300	493	114	8	340	31							1	1	164,33%
Ngozi (F)	250	191		74		96		2		19			15	15	76,40%
Ngozi (H)	400	1747	703		1044										436,75%
Rumonge	800	1123	364	26	712	21							4	3	140,38%
Rutana	350	607	229	10	349	19							2	2	173,43%
Ruyigi	300	842	272	33	502	35							6	3	280,67%
CMCL Ruyigi	72	79					18		61						109,72%
CMCL Rumonge	72	50					2		48						69,44%
TOTAUX	4 294	12439	5843	445	5625	376	20	2	109	19	-	-	61	57	289,68%
			5843+445=6288		5625+376=6001		20+2=22		109+19=128				61+57=118		

La population pénitentiaire est de 12 439 détenus + 118 nourrissons = 12 557

Le total des prévenus est de 6 288 adultes + 22 mineurs = 6 310

Le total des condamnés est de 6 001 adultes + 128 mineurs = 6 129

VII. CONCLUSION.

Au terme du présent rapport, l, APRODH, note avec amertume que des cas de violations des droits de l'homme continuent à être relevés au Burundi lorsque le gouvernement n'agit pas pour mener des enquêtes afin d'identifier les auteurs et les sanctionner conformément à la loi car cela découragerait les auteurs.

Bien au contraire, toutes les autorités aussi bien administratives que politiques ne cessent de clamer haut et fort que les droits humains sont respectés au Burundi. Ces déclarations se font au moment où des cas de personnes tuées, d'arrestations arbitraires suivis de détentions illégales, de personnes enlevées et/ou portées disparues, de torture, de VSBG en général et de viol en particulier sont relevés de jour comme de nuit dans un pays régi par des lois claires.

Ces autorités sombrent dans un silence qui frise la complicité face aux atrocités dont se rendent coupables des Imbonerakure, milice du parti au pouvoir, le CNDD-FDD ou des agents du SNR.

La situation est telle, au moment où toutes les maisons de détention de tout le pays regorgent de prisonniers avec des effectifs alarmants et une surpopulation sans égale, par le fait que d'innombrables personnes accusées des infractions à caractère politique ne sont pas jugées. Même celles jugées après une longue période de détention illégale continuent à croupir dans les prisons, parfois même les personnes acquittées.

Tenant compte de cette situation des droits de l'homme qui se détériore au jour le jour dans notre pays, le consortium lance une fois de plus, un cri d'alarme et recommande ce qui suit :

Tenant compte de cette situation des droits de l'homme qui se détériore du jour au lendemain dans notre pays, l'Association pour la Protection des Droits Humains et des personnes détenues lance une fois de plus, un cri d'alarme et recommande ce qui suit :

• Au gouvernement du Burundi, de :

- ✓ Prendre des mesures appropriées pour arrêter ces violations flagrantes des droits humains,
- ✓ Mener des enquêtes rapides et concluantes pour identifier les auteurs des violations des droits humains afin qu'ils soient traduits en justice et punis conformément à la loi,
- ✓ Cesser les arrestations et les détentions arbitraires en vue du désengorgement des établissements pénitentiaires.
- ✓ Arrêter d'enterrer hâtivement les corps sans vie de personnes découverts ici et là car cela constitue, pour les autorités administratives et policières, un moyen de protéger les auteurs des crimes et anéantir toute velléité d'investigation judiciaire.

Aux PTF, de :

Continuer à soutenir le Burundi tout en amorçant un dialogue inclusif afin d'arriver à des solutions consensuelles.

• A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies, de :

- ✓ Prendre des mesures qui s'imposent pour contraindre le Burundi à respecter les droits humains.

• A la population, de :

- ✓ Rester sereine et unie, maintenir la cohabitation pacifique et vaquer aux activités de développement et tourner le dos aux manipulations politiciennes.

F i n * * * * * F i n * * * * * F i n